Gérard Collomb veut “accueillir les réfugiés, mais pas tous les migrants économiques”

14/01/2018 à 10h30

Le ministre de l’Intérieur, Gérard Collomb, reste ferme sur les orientations de son projet de loi sur l’asile et l’immigration, critiqué par les associations. Il déclare que la France doit accueillir les réfugiés, mais ne peut accueillir tous les migrants économiques.

Les associations parlent d’un projet de loi déséquilibré, où le volet sécuritaire l’emporte sur l’humanitaire. Est-ce une fermeté que vous revendiquez ?

Gérard Collomb. C’est un projet de loi totalement équilibré. Il reprend deux grands principes : la France doit accueillir les réfugiés, mais elle ne peut accueillir tous les migrants économiques. Cette année, 100 000 personnes ont déposé une demande d’asile, 85 000 n’ont pas été admises aux frontières. Il est impossible d’accueillir dignement 185 000 personnes par an. C’est une ville comme Rennes !

Allez-vous maintenir la circulaire, très contestée, sur le recensement des migrants dans les centres d’hébergement d’urgence ?

Bien sûr. Cette circulaire a été extrêmement caricaturée, mais elle est assez nuancée. Qu’est-ce que nous disons ? Vous avez aujourd’hui des personnes qui ont un statut de réfugié : **elles ont vocation à aller dans un logement stable.** Il y a aussi ceux qui n’ont pas encore entamé les démarches de demande d’asile : nous allons leur permettre de le faire. Enfin, il y

a les déboutés. Nous allons les orienter vers le guichet de manière à pouvoir suivre la procédure normale. Il n'y a là rien que le respect des règles de la République. L'accueil inconditionnel, oui. Mais pas indifférencié.

Vous souhaitez augmenter le nombre d'expulsions. Quels sont vos objectifs chiffrés ?

Je n'ai pas d'objectif chiffré. Nous avons augmenté les éloignements de 14 % en 2017. Pour ceux que l'on appelle les « dublinés », nous avons fait + 100 %. C'est très important, car nous estimons aujourd'hui, en Europe, le nombre de déboutés du droit d'asile à 500 000. Si tous se disent qu'ils peuvent venir faire une seconde demande d'asile en France et que nous ne pouvons pas les éloigner dans des durées brèves, nous serons impuissants. […]